

Accueil de Loisirs  
LEO LAGRANGE MATERNEL

*Caisse des Ecoles de la Seyne-sur-mer*

Projet pédagogique  
Période VACANCES HIVER 2025

---



Adresse : 456 avenue

Noël Verlaque

Tel : 06 84 21 29 42

Capacité d'accueil 72 enfants de section maternelle

# SOMMAIRE

## **01 . Descriptif du séjour**

- ✓ Le centre de loisirs
- ✓ La période concernée
- ✓ Le public accueilli
- ✓ Horaires de l'accueil de loisirs

## **02. Le projet**

- ✓ Les acteurs du projet
- ✓ Constat
- ✓ Emergence
- ✓ Sensibilisation du projet
- ✓ Actions mises en place
- ✓ Les objectifs pédagogiques

## **03 . Le fonctionnement**

- ✓ L'équipe pédagogique
- ✓ Rôle des acteurs du projet
- ✓ Personnel annexe
- ✓ Déroulement de la journée type
- ✓ Les temps d'accueil
- ✓ Les sorties
- ✓ L'accueil des enfants nécessitant un accompagnement individualisé
- ✓ La restauration
- ✓ Les locaux

## **04. Annexes**

- ✓ Charte des animateurs
- ✓ Grille d'évaluation
- ✓ Plan des locaux

# **01. Descriptif du séjour**

## **Le centre de loisirs**

L'accueil de loisirs LEO LAGRANGE est un accueil de loisirs sans hébergement. C'est un établissement public, dont l'œuvre organisatrice est la caisse des écoles de la Seyne sur mer.

La structure est implantée au sein du groupe scolaire LEO LAGRANGE, situé 456 avenue Noël Verlaque, La Seyne sur mer 83500. Ce complexe utilise les locaux de l'école maternelle. La ville offre de nombreux parcs et plages à proximité.

Le centre de loisirs est habilité sur la période à recevoir 72 enfants scolarisés en section maternelle. Nous accueillons principalement les enfants de l'école maternelle Léo Lagrange, mais aussi ceux des écoles périphériques.

## **Période concernée**

Les vacances de février 2025.

Du 10 au 21 février 2025

La structure est fermée les samedis et dimanches

## **Public accueilli**

Durant cette période, nous accueillerons 72 enfants de section maternelle.

Ils seront répartis de la manière suivante :

- 1 groupes de 24 enfants de petite section
- 1 groupe de 24 enfants de moyenne section
- 1 groupe de 24 enfants de grande section.

## **Horaires de l'accueil de loisirs**

Durant cette période, la structure ouvre ses portes de 7h30 à 18H00

- Accueil du matin de 7H30 à 9h00
- Accueil du soir de 16h30 à 18h00

Pour les enfants accueillis à la demi-journée, les arrivées et départs sont possibles de 11h30 à 11h45 et de 13h15 à 13h45.

Si l'enfant ne vient que l'après-midi, mais souhaite déjeuner sur la structure, il est obligatoire de prévenir la direction auparavant pour que soit comptabilisé son repas.

## **02. Le projet:**

### **Les acteurs du projet:**

1. La direction du centre de loisirs.
2. L'équipe d'animation.
3. Les enfants de la structure.
4. Les intervenants

### **Constat :**

Les enfants de section maternelle sont fascinés par les grandes personnes. Ils ont une imagination débordante ce qui leur permet de mélanger réalité et fiction. Aussi, quand ils s'interrogent sur leur futur, ils n'ont aucune limite, et c'est très bien ainsi.

### **Emergence du projet :**

L'école est le lieu de tous les possibles pour nos enfants. Ici se bâtissent les fondations de leur avenir. Ici se révèlent leur personnalité et s'actualisent leurs potentiels. Ici ils peuvent dire, « quand je serai grand, je serai... », et être accompagné pour se réaliser.

### **Les actions qui seront mises en place:**

Durant ce séjour, nous allons amener les enfants à s'interroger sur leur devenir. Nous le ferons de manière ludique, artistique et créative.

Nous laisserons libre cours à leur imagination, de telle sorte qu'ils expriment leur désirs.

Une sensibilisation au travers d'une mise en scène sera proposée aux enfants le premier jour de centre.

Chaque animateur devra illustrer de manière ludique ses rêves d'enfants en incarnant un personnage.

### **Sensibilisation au thème :**

Des amies de longue date se retrouvent après une longue séparation.

Elles racontent leurs souvenirs d'enfance, la manière dont elles s'imaginaient quand elles étaient toutes petites.

Certaines sont devenues ce qu'elles imaginaient, d'autres ont pris un chemin bien différent.

(Penser à des métiers mais aussi à des destins différents)

### **Mise en scène pour la sensibilisation :**

Une animatrice arrive sur le quai de la gare et attend impatiemment son train.

Elle porte la tenue du métier qu'elle affectionne, ce métier ou cette passion qui la fait rêver depuis toute petite.

C'est alors qu'une amie d'enfance arrive elle aussi sur le quai, et ce sont les retrouvailles.

Toutes les animatrices arrivent les unes après les autres et racontent en détail ce qu'elles sont devenues et comment elles en sont arrivées là.

### **Des activités de manuelles**

Réalisation de décors, de costumes

### **Des activités culinaires**

### **Des activités d'expression**

Mises en scène

Montage photographique

Jeux d'éveil des sens

Séances de relaxation.

### **Des activités de découverte**

Rencontre avec des professionnels

### **Des activités ludiques :**

Grands jeux

Jeux d'adresse

## **Les objectifs retenus en cohérence avec les objectifs de la Caisse des Écoles sont les suivants :**

- **Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien-être**
- **Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées.**

## Evaluation des projets :

**Tous les objectifs que nous nous sommes fixés dans le projet pédagogique et le projet d'animation devront être évalués tout au long du séjour**

Que va t-on évaluer ?

- ✓ les objectifs du séjour
- ✓ la démarche de l'animateur (adaptée ou non)
- ✓ les moyens (adaptés ou non)

De quelle manière allons-nous évaluer ?

→ Par la mise en place de réunions

Elles servent aussi bien à préparer des grands jeux qu'à donner son avis sur l'organisation de l'accueil de loisirs ou faire parts d'éventuels problèmes rencontrés.

→ Par la mise en place d'évaluations individuelles

Ce sont des temps de rencontres et d'échanges entre l'équipe de direction et l'animateur, afin de faire un bilan de son intervention. Les temps d'échange entre animateurs et enfants permettront de connaître leurs avis et leurs attentes. Ils auront lieu lors de temps informel régulièrement.

→ Par la mise en place de documents à remplir et d'auto-évaluations

Pour évaluer la démarche de l'animateur et les objectifs

→ Par des réunions de bilan

Pour prendre en compte l'évolution et l'application du projet pédagogique et évaluer le résultat de celui-ci.

→ Par le retour des parents, des enfants avec la mise en place d'une boîte de satisfaction où chacun pourra donner son avis sur le centre de loisirs.

Le conseil d'enfant permettra aussi d'avoir des retours pour évaluer.

### À quoi va servir l'évaluation ?

Cette évaluation permettra d'obtenir un bilan du séjour afin de relever les éléments positifs et négatifs qui devront être retravaillés par la suite. Elle permettra d'améliorer nos méthodes de travail et d'évaluer la pertinence des objectifs.

## 03. Fonctionnement général

### L'équipe pédagogique :

	Semaine du 10 au 14 FEVRIER 2025	Semaine du 17 au 21 FEVRIER 2025
<b>Direction</b>	Thierry LE GUEN: BAFD Sabrina BOUSLAMA : BAFD stagiaire	Thierry LE GUEN : BAFD Alice VERGELY SAN MARTIN / BPJEPS LTP
<b>Groupe 1 PETITS</b>	Ornela TUMBARELLO : BAFA Rahmouna RAHILA : BAFA / CAP Selena MONET: BAFA	Ornela TUMBARELO : BAFA Rahmouna RAHILA : BAFA / CAP Sabrina BOUSLAMA : BAFD stagiaire
<b>Groupe 2 MOYENS</b>	Sandrine MENETRIER : CAP Mounira GHLISS : BAFA Laurine DE ANGELIS: BAFA Sarah INNOCENZI : BAFA	Sandrine MENETRIER : CAP Mounira GHLISS : BAFA Laurine DE ANGELIS : BAFA
<b>Groupe 3 GRANDS</b>	Muriel PULVERMULLER : CAP Camélia TEMIME : BAFA Stagiaire Cyrine MJID : BAFA	Muriel PULVERMULLER : CAP Camélia TEMIME : BAFA Stagiaire Cyrine MJID : BAFA

### Le rôle du directeur:

Garant du projet pédagogique, il assure le lien et la cohérence des actions menées sur l'accueil de loisirs, gère l'équipe d'animateurs, la structure et les locaux, et les tâches administratives.

Il a un rôle formateur et il est garant de la réglementation et de la sécurité des enfants et de l'équipe pédagogique.

### Le rôle de l'adjoint pédagogique :

Il assure le suivi des projets d'animation, a un rôle formateur auprès des animateurs, s'occupe de certaines tâches administratives et il est responsable de l'accueil de loisirs en l'absence du directeur.

## **Le rôle des animateurs :**

### **1. Placer l'enfant au centre des préoccupations:**

Connaître les différents besoins de l'enfant en fonction de la tranche d'âge et en tenir compte lors de l'élaboration de la journée

Veiller à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

Se positionner en tant qu'adulte référent vis-à-vis de l'enfant

Etre à l'écoute des familles

### **2. Mener des activités et élaborer un projet:**

Rédiger, mener des projets d'animations en adéquation avec le projet pédagogique

Connaître, respecter et appliquer la réglementation

### **3. Travailler en équipe:**

S'impliquer dans la réalisation du séjour

Partager les tâches et accomplir la mission qui est la sienne

Etre force de proposition

Participer à la formation des stagiaires

Travailler en cohérence avec les autres membres de l'équipe

Se donner les moyens de se perfectionner

## **Accueil des enfants nécessitant un accompagnement individualisé :**

Nous pouvons accueillir des enfants nécessitant un encadrement spécifique. Un protocole spécifique est mis en œuvre afin recevoir ces enfants dans les meilleures conditions.

Un entretien préalable sera organisé avec l'animateur d'accompagnement spécifique (AAI), le directeur de la structure, l'organisateur et la famille afin de mettre en œuvre une stratégie visant à intégrer au mieux l'enfant concerné, et lui apporter le cadre et toute l'attention dont il a besoin.

Il sera exposé à l'animateur de manière explicite les difficultés pouvant être rencontrées. Le directeur s'engage à apporter l'aide requise en cas de difficultés.

Un planning d'activités spécifique sera proposé en fonction des aptitudes de l'enfant.

Un bilan individuel sera rédigé en fin de séjour concernant l'enfant et l'animateur.

## **Personnel annexe intervenant sur la structure:**

Le service de restauration et l'entretien de l'accueil de loisirs, seront assurés par une équipe mise à disposition par la municipalité.

La direction de l'accueil de loisirs donnera en début de séjour des directives claires et précises sur le déroulement des repas et l'organisation de l'entretien des locaux.

Les animateurs ainsi que l'équipe de direction seront également en contact avec les chauffeurs de bus municipaux qui assurent une grande partie de nos déplacements.



HORAIRES	DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE TYPE
7H30 à 9H00	Ouverture du centre Accueil des enfants par groupes Mise en place d'ateliers (manuels, jeux d'expression, Jeux libres) Communication aux parents des infos de la journée  Préparation des sorties éventuelles avec rédaction des fiches de sorties, et vérification des trousseaux de secours et PAI éventuels
9H00 à 9h15	Rangement des jeux Vérification de la présence des enfants Regroupement des enfants/ moment de parole Préparation des sorties éventuelles avec rédaction des fiches de sorties, et vérification des trousseaux de secours et PAI éventuels
9H15 à 9H45	Temps de récréation pour les enfants Mise en place des activités Veiller à ce que suffisamment d'animateurs surveillent les enfants dans la cour Passage aux toilettes
9H45 à 11H30	Présentation des activités Temps d'activités
11H30 à 11H45	Retour au calme avec des histoires animées; temps de parole Arrivées et départs des enfants à la demi-journée Passage aux toilettes
11h45 à 12H45	Entrée dans le réfectoire par groupes: petits/moyens/grands Repas Sortie du réfectoire par groupes: grands/moyens/petits

#### APRES MIDI

Groupe des petits		Groupes des moyens/grands	
12H45 à 14H45	Passage aux toilettes Sieste pour les petits	12H45 à 14H30	Passage aux toilettes Temps calme avec petits ateliers
14H45 à 15H45	Réveil des enfants en douceur Activés (projets d'animations)	14H30 à 15h45	Activés (projets d'animations)
15H45 à 16H00	Activés (projets d'animations)	15H45 à 16H00	Activés (projets d'animations)
16H00 à 16H20	Goûter des enfants Rangement des lits	16H00 à 16H20	Goûter des enfants
16H30 à 18H00	Ouverture de l'accueil du soir Petits ateliers dirigés Communication avec les familles Rangement du centre de loisirs Fermeture du centre		

## **Les temps d'accueil**

Les temps d'accueil sont un moment crucial de la journée.

C' est un temps de liaison pour l'enfant entre le parent et l'animateur qui va s'en occuper durant toute la journée.

Le parent doit avoir une confiance absolue en la personne en qui il va confier son enfant, quelquefois pour la première fois de sa vie.

C'est sur ces quelques minutes que le parent va se faire un avis sur la qualité des prestations offertes par le centre de loisirs, et sur bienveillance que l'on porte à son enfant.

Les activités ludiques proposées sont encadrées et diverses.

Il est important de jouer avec les enfants !!!

Les enfants ne désirant pas participer aux activités proposées peuvent jouer librement.

## **Les sorties**

Les animateurs doivent toujours être avec le groupe, savoir où se trouve chaque enfant et les recompter régulièrement.

Avant chaque sortie, une fiche de sortie sera remplie, indiquant précisément l'effectif du groupe, le nom des animateurs, le nom des enfants, le lieu exact de la sortie ainsi que les heures de départ et de retour.

Les animateurs devront également penser à emporter une trousse de secours à toujours avoir sur soi à chaque moment de la sortie.

Ne pas hésiter à consulter la direction pour toutes questions ou problème particulier.

### **•Les déplacements à pieds :**

Dans chaque groupe : un animateur en tête, un autre en fin.

Avant chaque traversée de route, 2 animateurs se placent chacun d'un coté de la route pour stopper les véhicule et ne reprennent leur place qu'après la traversée de tout le groupe.

Eviter les routes très fréquentées.

Porter autant que possible des vêtements de couleur visible.

Maintenir une surveillance constante.

Sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers de la route.

### **•En bus :**

Le transporteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, en particulier celle concernant la conformité de son véhicule ainsi que le code de la route.

Les enfants sont placés par les animateurs en respectant les endroits peu recommandés, ils n'oublieront pas de veiller à ce que tous les enfants soient bien assis avec la ceinture de sécurité.

Le directeur de l'accueil de loisirs désignera un responsable du convoi auprès duquel il sera communiqué les consignes et recommandations avant le départ.

Ce dernier devra se rapprocher du chauffeur avant le départ, pour donner son nombre d'enfants et s'assurer que les horaires correspondent bien à la sortie du jour.

En cas d'absence d'un membre de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs, sera désigné un responsable du convoi auprès duquel seront communiquées les consignes et recommandations avant le départ.

En cas de problème, le directeur se rapprochera de la coordinatrice.

Lorsque la sortie s'effectue en dehors de la zone Toulon Provence Méditerranée, une liste d'enfant et des adultes doit être remise avant le départ à la coordinatrice des centres ainsi qu'à la régie des transports

Les temps de trajets en bus sont des temps de travail effectif et non un temps de pause.

En effet, les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité s'agissant des enfants qui sont sous leur responsabilité.

Les animateurs doivent veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité.

Ils doivent respecter le placement réglementaire des enfants pour la sécurité du trajet.

## **Restauration**

Les repas sont élaborés par la ville de la Seyne sur mer. Ils sont préparés à la cuisine centrale de la commune et livrés.

Des agents municipaux sont chargés de la gestion de la cantine et du service à table.

Les enfants déjeunent à 11H45 sauf cas exceptionnel dans le cas de sorties.

Les enfants ne doivent en aucun être forcés à manger un aliment qu'il ne veut pas manger.

On doit simplement l'inviter à goûter afin de l'encourager.

Concernant les pique-niques, chaque glacière doit être équipée d'un thermomètre.

La température ne doit pas excéder 4 degrés Celsius.

Arrivé sur site, un relevé de température doit être fait.

Le pique-nique est toujours fourni par le service de restauration.

## **Les Locaux:**

Les locaux sont mis à disposition par la municipalité. (Plans joints)

La direction veillera au bon usage de ceux-ci, ainsi qu'au rangement de fin de séjour.

Nous disposerons de cinq salles, dont deux sera accolées à un dortoir pour le groupe des petits.  
Deux cours de récréation, un bureau de direction, deux salles polyvalentes, un réfectoire et deux blocs sanitaires

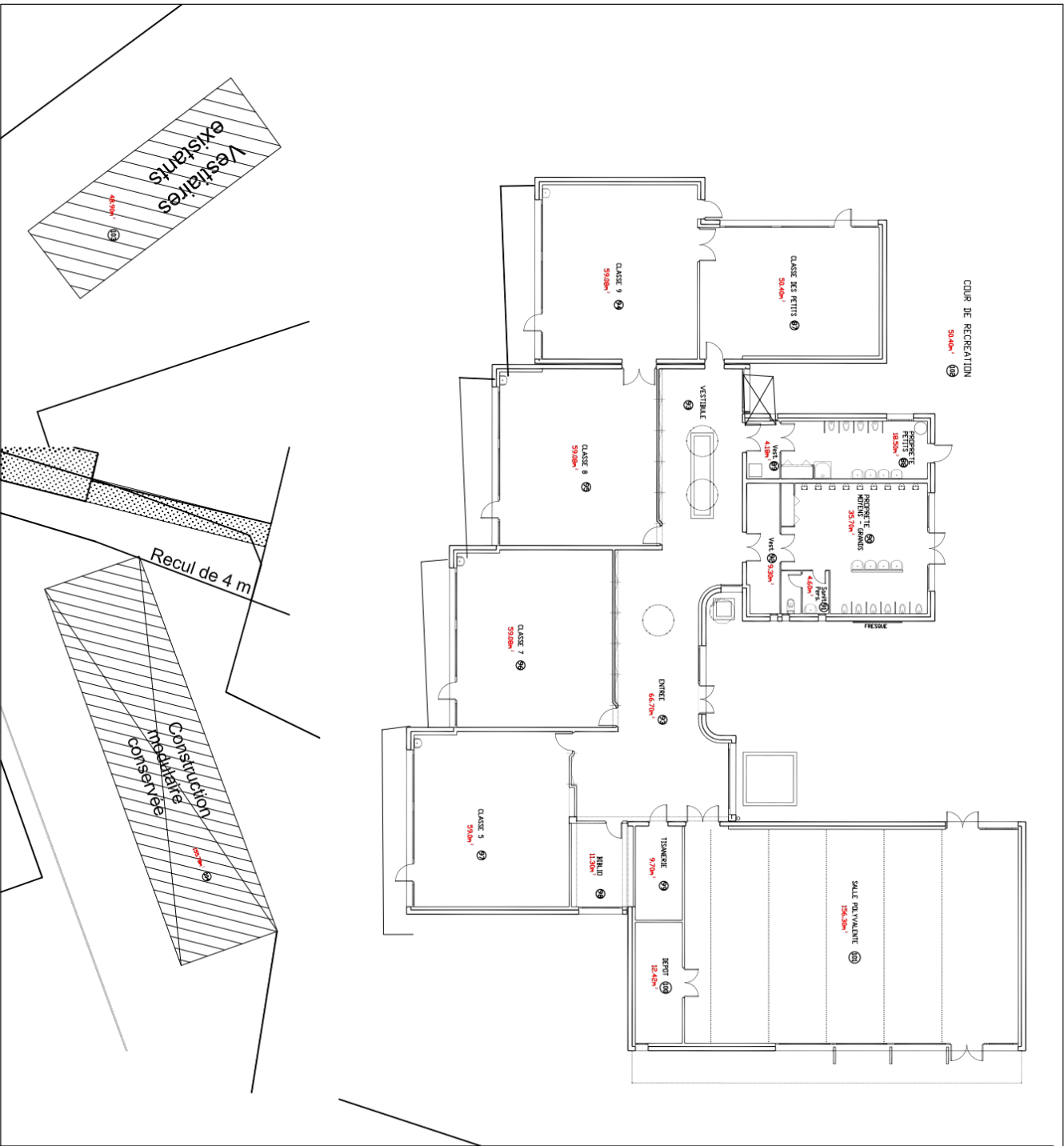
## 04. Annexes

### EVALUATION DU PROJET

<b>Evaluation</b>	<b>Très satisfaisant</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Insuffisant</b>	<b>Commentaires</b>
Projet adapté à la tranche d'âge				
Est-ce que les objectifs ont été atteints?				
Retour des familles Quel mode de communication employé ?				
Le projet était-il abordé de manière pertinente et adaptée?				
Taux de participation (est-ce que le projet a suscité de l'enthousiasme auprès des enfants ? Sondage auprès des enfants				
<b>Moyens mis en œuvre</b>	<b>Suffisants</b>	<b>Insuffisants</b>	<b>Commentaires</b>	
Humains				
Temporels				
Spatiaux				
Matériels				
Financiers				

Cette grille d'évaluation sera remplie en fin de période par l'ensemble de l'équipe pédagogique et un bilan général sera fait.

# Plan des locaux



## 05 - Ecole MATERIELLE Léo LAGRANGE Plan du Rez de Chaussée

Niveau	Repères	Description/Pièces	Superficie
RDC	87	Classe des Petits	50.40m²
	88	Propriété des Petits	18.50m²
	89	Vestibule	4.1.6m²
	90	Propriété des Moyens-Grands	35.70m²
	91	Sanitaires	4.60m²
	92	Vestibule	9.30m²
	93	Vestibule-entrée	66.70m²
	94	Classe 9	50.09m²
	95	Classe 8	50.09m²
	96	Classe 7	50.09m²
	97	Classe 5	50.09m²
	98	Bibliothèque	11.30m²
	99	Tisanerie	9.70m²
	100	Dépot	12.42m²
101	Salle Polyvalente	156.30m²	
102	cour mail	23.92.26m²	
TOTAL 5 :			2854.60m²
103	Vestibule	46.20m²	
104	construction modulaire	155.70m²	
105	Cour de Service & Terrain de Sport	562.150m²	